



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022

La réunion se déroule au GACP à 18 h.

Membres présents : MM Christophe Chouraki, Régis Laval, Bernard Paoli, Loïc Doudet , Yves Suglia, ,Jean - Louis Morales, Jo Lombino, Guillaume Manfredi, Richard Mouton.

Membres excusés: MM , Théophile Henry, Yvan Cros, André Marzullo, Philippe Bourges.

Ordre du jour :

- 1) Changement du bateau de Mme Raymonde Roubaud
 - 2) Changement de bateau de M. Masson
 - 3) Finalisation des achats en cours,
 - 4) Finalisation du remplacement des sangles et chaines du palonnier
 - 5) Application de l'arrêté préfectoral sécheresse
 - 6) Questions diverses
-
- 1) Après échanges avec Christophe, Raymonde s'est engagée à rechercher un nouveau bateau dont les côtes ne dépassent pas celles du bateau actuel
 - 2) Mme Festa, par l'intermédiaire de sa notaire, nous a transmis la carte de navigation de la barque Dorade ayant pour propriétaire depuis le 24 09 19 elle-même et son fils. M. Masson n'étant plus présent en tant que co-proprétaire, Bernard se charge de contacter la notaire pour résoudre ce problème.
 - 3) L'étude des achats suit son cours, rien à signaler.
 - 4) Bernard se charge d'apporter le matériel au fournisseur afin d'établir un devis. Il sera aidé dans cette tâche par Jean Louis.
 - 5) Après débat le CA retient le principe de responsabilité individuelle concernant l'application de cet arrêté. Un mail d'information a été transmis à l'ensemble des sociétaires et un affichage a été effectué sur site. Le karcher ne sera plus fourni durant la période d'application de cet arrêté (02 12 22).
 - 6) M. Jean Louis Cammarano (place 535) a prévenu qu'il vendait son bateau mais qu'il était dans l'impossibilité d'être présent à ce CA. Bernard se charge de lui communiquer la liste des documents à fournir et de l'inviter à se présenter, accompagné par l'acquéreur, le 7 décembre 22 date du prochain CA.
 - 7) Après une longue absence, Richard est de nouveau disponible pour remplir ses fonctions de commissaire de panne. Toutefois, n'ayant pu bénéficier de la formation de grutier en 2022, il n'a plus l'agrément pour utiliser la grue et devra donc attendre une nouvelle session de formation grutier pour exercer pleinement ses fonctions.
 - 8) Christophe participera ce vendredi à une réunion avec les forces de l'ordre.



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

- 9) Régis se propose de participer à la réunion concernant le renouvellement des représentants des usagers du Vieux Port qui se tiendra lundi 7 décembre.
- 10) Yvan, étant absent, propose, par l'intermédiaire de Richard, que la liste des tirages à terre soit affichée dans le local commun et non plus dans le bureau : la décision éventuelle sera prise après réflexion des commissaires. Les commissaires de pannes insistent sur le fait que le planning soit impérativement tenu par leur intermédiaire. La procédure pour les tirages à terre reste impérative. Les sociétaires doivent au préalable prendre l'attache d'un commissaire de panne soit physiquement au GACP soit en laissant un message au 06.24.47.35.87.

La date du prochain CA est fixée au Mercredi 7 décembre à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli